

DÉCISION DG n°2014-224 du **22 AOÛT 2014**

**portant nomination auprès du comité Français de la Pharmacopée
"Produits biologiques et thérapies innovantes" à l'Agence nationale de sécurité du
médicament et des produits de santé**

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-244 du 14 août 2013 portant création d'un comité Français de la Pharmacopée "Produits biologiques et thérapies innovantes" à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2013-364 du 30 octobre 2013 portant nomination auprès du comité Français de la Pharmacopée "Produits biologiques et thérapies innovantes" à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est nommée membre auprès du comité Français de Pharmacopée "Produits biologiques et thérapies innovantes" pour la durée du mandat restant à courir des membres nommés par décision DG n°2013-364 du 30 octobre 2013 susvisée :

Madame DAYAN-KENIGSBERG (Jacqueline).

Article 2 : Le Directeur des contrôles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **22 AOÛT 2014**

Le Directeur Général

Pr Dominique MARANINCHI